



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme habitat



LM-A24-04946
15/03/2024

Affaire suivie par :

Florence Maréchal

florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr

05.19.03.22.16

Objet : modification simplifiée n°1

**Direction départementale
des territoires**

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges

Métropole

A l'attention de Maëlle Retif

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Limoges, le **12 MARS 2024**

Le 25 novembre 2021, la communauté de communes Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Bonnac-la-Côte. L'objet de la modification consiste en la suppression de l'emplacement réservée n°3.

Cet emplacement situé à l'ouest du bourg est destiné à l'aménagement du virage et du carrefour entre « les Pacages du Masbatin » et le bois de Villechenoux. La communauté urbaine souhaite supprimer cet emplacement car les gestionnaires des voies renoncent à l'opération d'aménagement.

La modification simplifiée n'appelle pas d'observations.

Lors de l'approbation de cette modification simplifiée, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

**Pour le préfet et par délégation
Le directeur**

Stéphane NUQ

